

## Janvier 2022

### L'actualité des projets du CISIRH

#### [CTDSN] 2022, un entrée réussie de la Fonction Publique d'Etat en DSN

La fonction publique d'Etat a réussi son entrée en DSN (déclaration sociale nominative) en janvier 2022, grâce au travail de l'équipe chargée du concentrateur traducteur de la déclaration sociale nominative (CTDSN). Ce challenge a été réalisé dans le strict respect des délais et du budget.

Désormais, le bureau de la DSN a la charge de maintenir en run le CTDSN pour permettre la transmission mensuelle des DSN des 830 employeurs publics chaque mois mais aussi répondre aux évolutions de la norme technique DSN chaque année.

Le bureau de la DSN se structure et renforce ses activités autour de l'exploitation du CTDSN, le suivi des cycles mensuels et l'industrialisation des processus de maintenance opérationnelle de l'application.

Plusieurs sujets vont occuper l'équipe en 2022 à court et moyen termes :

- l'amélioration des outils de contrôles et de supervision de flux DSN,
- le partage d'outils et de méthodes avec la DGFIP pour contrôler la qualité des fichiers de paie avant l'intégration dans le CTDSN,
- l'optimisation de processus internes de livraison des versions applicatives du CTDSN,
- l'automatisation de la recette notamment sur la partie relative aux tests de non régression,
- l'étude de la norme 2023, etc.

#### [Communauté RenoïRH] Programmation formations 2022

L'équipe conduite du changement lance ses formations pour le SIRH RenoïRH. Ces formations concerneront l'ensemble des partenaires, et notamment :

- Le MENJS : pour la formation de ses recetteurs et des agents participants à la phase d'homologation
- Le MINARM : pour ses EPA continuant à déployer les RenoïRH (PLQ, Formation, Mobilité...)
- Le Musée du Quai Branly : pour la formation de ses gestionnaires à la PLQ en 2022
- D'autres établissements publics rejoignant la communauté RenoïRH

Au total 22 sessions de formations sont prévues jusqu'en juin 2022.

#### [RenoïRH] De nouveaux partenaires dans RenoïRH

En 2021, les équipes des bureaux applications cœur SIRH, applications SIRH et déploiements et conduite du changement du CISIRH ont été très sollicitées.

En effet, 9 nouveaux partenaires ont intégré notre SIRH interministériel RenoïRH :

- Agence nationale de l'Habitat
- Ecole de l'air
- Musée de l'Armée
- Service Hydrographique Océanographique Marine
- ENSTA Bretagne
- Institut Supérieur Aéronautique et Espace
- École navale
- Musée de la Marine
- Météo France

Sans compter le travail continu avec l'intégration des populations du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, des Sports et de la Recherche.

En 2022, 8 nouvelles entités sont programmées pour rejoindre RenoïRH.

Grâce à ce travail d'équipe transverse, le SIRH RenoïRH est devenu le premier SIRH interministériel en nombre de dossiers agents traités.

## Janvier 2022

### L'actualité des projets du CISIRH

#### [Réglementaire] Atelier interministériel consacré à la présentation des travaux relatifs aux impacts des congés et absences (ICA) sur le versement des primes et indemnités

Un atelier interministériel consacré à la présentation des travaux menés par le CISIRH relatifs aux impacts des congés et absences (ICA) sur le versement des primes et indemnités des agents a été organisé le 25 janvier par visioconférence.

Réunissant 45 participants (Ministères – DGFIP – DGAFP – CISIRH), cette réunion avait pour objectifs :

- de présenter le contexte et les objectifs des travaux initiés par le CISIRH et la DGAFP sur les ICA ;
- d'exposer l'ensemble des étapes qui ont conduit à la réalisation de la cartographie interministérielle des ICA proposée par le CISIRH : la constitution des familles d'indemnités et des catégories de congés et absences) et l'identification des impacts indemnitaires pour chacune des familles d'indemnités ;
- d'échanger sur la démarche engagée par le CISIRH et, de manière plus globale, de recueillir les besoins/attentes des participants sur le sujet des ICA ;
- d'échanger avec les participants sur les modalités d'organisation ainsi que sur le contenu des prochains ateliers collaboratifs que le CISIRH organisera durant l'année 2022.

Les ministères ont exprimé leur adhésion quant à la démarche engagée par le CISIRH. Les enjeux de consolidation du contrôle interne des ministères et de sécurisation de la paie soulevés par ces travaux ont été soulignés favorablement par le bureau 2FCE-2A de la DGFIP.

Les ministères ont par ailleurs exprimé leur intérêt pour disposer de deux documentations distinctes :

- un livrable réglementaire à destination des gestionnaires RH et des services liaison-rémunérations (SLR) qui retrace l'impact indemnitaire des congés et absences tel que prévu par la réglementation ;

- un livrable d'aide au paramétrage des SIRH, à savoir la cartographie interministérielle des impacts indemnitaires des congés et absences.

Le prochain atelier, qui se déroulera à la fin du mois de mars, aura pour objectif d'éprouver la cartographie des ICA transmis aux ministères par le CISIRH.

#### [Projets innovants/décisionnel] Indemnité inflation

Le Premier Ministre a annoncé le 21 octobre 2021 le versement d'une « indemnité inflation » de 100 euros aux personnes percevant moins de 2000 euros nets par mois.

La DGAFP a sollicité le CISIRH qui s'est montré capable de créer les listes des agents éligibles pour l'ensemble de la fonction Publique d'Etat, soit plus de 600 000 agents qui ont pu percevoir cette indemnité dans les délais prévus.

Un travail entre toutes les équipes concernées s'est alors engagé sous le pilotage direct de notre direction qui a :

- fourni l'expertise ad-hoc auprès de la DGAFP pour la rédaction du décret, et en interne pour la définition des règles d'éligibilité ;
- mis à disposition les données pour l'ensemble de la FPE grâce aux données sources figurant dans le CTDSN ;
- traité ces données et calculé les indicateurs nécessaires grâce à l'application RenoIRH décisionnel ;
- permis les échanges et ajusté ce qui devait l'être grâce à l'efficacité du dispositif d'exploitation interne du service.

Le CISIRH a envoyé à partir du 2 décembre les listes d'agents identifiés comme éligibles aux différents ministères, en temps et en heure pour que les gestionnaires puissent les saisir pour la paie de janvier 2022.

C'est une vraie réussite pour le CISIRH qui va ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'exploitation des données RH-paye au bénéfice de toute la communauté interministérielle.